



Madame **Margrethe VESTAGER**
Commissaire européenne à la Concurrence
Commission Européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
B-1049 Bruxelles - BELGIQUE

Paris, le 21 février 2018

Objet : **Concessions hydroélectriques - Mise en demeure de la France**

Madame la Commissaire,

Le Gouvernement français vous a récemment fait parvenir une proposition visant à mettre fin au désaccord avec la Commission européenne concernant la mise en concurrence des concessions des barrages hydroélectriques français.

Au cours des nombreux échanges que nous avons eus avec vous-même et vos services, nos organisations syndicales ont fermement contesté les fondements de la mise en demeure en date du 22 octobre 2015. Nous regrettons vivement que nos arguments, analyses et questionnements ne trouvent aucun écho favorable.

Par un courrier en date du 4 juillet 2016, nous vous interrogeons sur l'intérêt que les citoyens et les salariés français trouveraient dans la mise en concurrence de ces ouvrages hydroélectriques. Nous vous écrivions ainsi que *« Dans le dossier des concessions hydroélectriques qui a déjà fait l'objet d'échanges de qualité entre nous, il est urgent de se demander si les citoyens français comme les salariés des entreprises du secteur de l'hydroélectricité ont un quelconque intérêt à l'ouverture des marchés de l'électricité qui sous-tend la démarche de la Commission et qui peut apparaître plus dogmatique que pragmatique »*.

Notre avis en février 2018 reste inchangé. Qu'en est-il du vôtre, vis-à-vis de la proposition transmise par l'Etat français ?

A l'évidence, la réponse est pour nous, comme en 2016 : clairement aucun intérêt pour les citoyens et les salariés.

Tout d'abord parce que la désoptimisation du système électrique français, dont l'hydraulique est une composante majeure et qui résultera du processus de mise en concurrence, coûtera, in fine, plus cher au système électrique et donc aux consommateurs. Ensuite car certaines concessions hydroélectriques ne sont rentables que si elles sont intégrées à un ensemble plus vaste.



Dès lors, nous considérons nécessaire de compenser cette désoptimisation par une prime qui risque fort d'être une taxe supplémentaire que paieront demain les consommateurs. En outre, au-delà de la simple production d'électricité, les opérateurs historiques assurent aujourd'hui d'autres missions d'intérêt général qui ne sont pas valorisées à leur juste valeur comme la gestion des ressources en eau mais aussi la sûreté du réseau électrique français et européen.

De surcroît, ces opérateurs historiques participent à la gestion des crues de façon coordonnée, ce qui n'est possible qu'avec un nombre très limité d'opérateurs qui soient en capacité de se soustraire aux exigences aveugles de rentabilité immédiate imposée par les marchés, cela pour assurer correctement ces missions de service public.

Aussi, car les opérateurs non européens qui remporteraient des concessions ne créeront d'emploi ni en France ni en Europe.

Enfin, car les charges de service public aujourd'hui assumées, sans compensation, par les opérateurs historiques seront demain facturées par les nouveaux entrants et donc répercutées aux consommateurs, soit via les tarifs ou prix de l'électricité soit via l'impôt.

Les tableaux qui vous ont été proposés par l'Etat français en font la parfaite démonstration. Des mécanismes de soutien sont d'ores et déjà imaginés pour compenser la faiblesse de la rentabilité de certains ouvrages. Les coûts de ces mécanismes seront évidemment répercutés sur la facture des consommateurs.

D'autre part, les savants découpages que propose l'Etat français et qui ne correspondent à aucune logique d'exploitation, ont pour principal objet d'empêcher, quand bien même il serait le plus performant, un même opérateur d'emporter tous les lots d'un même ensemble.

Pour nous, ce mécanisme « artificiel » pose du point de vue de l'efficacité économique et de la soi-disant « concurrence libre et non faussée » une véritable question.

Nous en concluons que ce sont bien les opérateurs historiques et par là-même le modèle énergétique français qui sont en réalité visés.

En tant que représentants des salariés de ces opérateurs, mais aussi en qualité de citoyens européens, nous ne pouvons pas accepter une telle mascarade et nous maintenons que la mise en demeure de 2015 repose sur des fondements déjà contestables en 2015 et encore plus critiquables aujourd'hui, et que dès lors elle est caduque.



Plus généralement, nos organisations syndicales défendent le fait qu'il appartient à l'Europe de défendre le modèle social européen face à la concurrence extérieure et non de l'affaiblir par des bagarres internes stériles. Nous voulons une Europe citoyenne et sociale, pas celle de la dérégulation dogmatique qui fragilise l'industrie et les emplois européens.

Nous ne comprenons pas pourquoi l'Europe est restée passive face aux assauts d'une concurrence chinoise qui s'est attaquée à l'industrie européenne des énergies renouvelables, alors que les produits chinois ne respectent pas les normes environnementales européennes en matière de cadmium, par exemple, et qu'aucune filière de déconstruction n'est aujourd'hui adaptée à ces produits. Nous n'osons même pas évoquer le modèle social chinois et le dumping social qui en découle.

De même, comment peut-on expliquer aux citoyens grecs que RTE, gestionnaire du réseau français de transport d'électricité, n'ait pas pu remettre d'offre pour une prise de participation, sous prétexte qu'il était une entreprise de type ITO alors que l'entreprise d'Etat chinoise State Grid a pu le faire sans difficulté et emporter le morceau.

Ainsi chaque jour, pour chaque électron qui circule sur le réseau grec, les consommateurs grecs apportent leur dû à l'Etat chinois tout comme le font les consommateurs portugais.

Sont-ce là les bienfaits de la concurrence pour les citoyens européens ?

D'autre part, nous considérons que la crise climatique se double d'une crise hydrique majeure qui conduira à ce que l'eau soit de plus en plus considérée comme une ressource rare devant en outre faire l'objet d'une gestion complexe du fait de l'importance croissante des crues. Quand les crues centennales reviennent tous les deux ans à Paris, et quand le Rhône a perdu plus de 30% de son débit d'étiage, il y a urgence à changer de modèle, et à faire de l'eau un bien commun dont il faut penser l'avenir dans l'intérêt de l'Europe.

Dans ce contexte, les élections européennes qui arrivent, post Brexit, seront cruciales. La montée des populismes partout en Europe, les positions de la Pologne ou de la Hongrie... devraient inciter la Commission européenne dont vous êtes un membre influent, à donner envie d'Europe et non à la réduire aux exigences des marchés libéraux pour la concurrence.

Si la France peut sembler avoir fait exception lors des élections présidentielles de 2018, il ne faut pas se leurrer, cela tient davantage au mode de scrutin présidentiel qui caractérise la République Française et à l'abstention plus qu'à une adhésion au projet européen.

Nos organisations syndicales restent extrêmement mobilisées sur ce sujet de l'avenir de l'hydroélectricité française et sont bien évidemment disponibles pour continuer à échanger avec la Commission.



Si nous pouvons peut-être accepter des solutions telles que la mise à disposition sur le marché de productible hydraulique ou la validation de certains projets d'investissement de prolongation, nous n'accepterons pas un découpage absurde, basé sur une méthodologie criminelle qui n'a d'autre but que d'affaiblir les opérateurs historiques français.

Dans l'attente de vous lire et de vous rencontrer, permettez-nous d'insister à nouveau sur la nécessité de traiter ce dossier dans l'intérêt supérieur de la préservation et de la gestion de l'eau, bien commun de l'humanité.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Commissaire, l'expression de nos respectueuses salutations.

FCE-CFDT
Le Secrétaire général
Dominique BOUSQUENAUD

CFE-CGC Energies
Le Secrétaire Général
William VIRY-ALLEMOZ

FNME-CGT
Le Secrétaire Général
Sébastien MENESPLIER

FNEM-FO
Secrétaire Général
Vincent HERNANDEZ

INDUSTRIALL ETU
Sylvain LEFEBVRE
Secrétaire Général Adjoint

EPSU
Jan Willem GOUDRIAAN
Secrétaire Général